

## LE SURENDETTEMENT DES MÉNAGES EN CORSE - Année 2018

En France, les possibilités d'emprunt pour financer l'achat de biens du quotidien ou imprévus sont multiples : crédit revolving, prêt à la consommation, carte de fidélité,... Des changements de situation personnelle ou professionnelle ou l'accumulation d'un trop grand nombre de crédits peuvent être à l'origine de la dégradation d'une situation déjà fragile et plonger les souscripteurs dans des difficultés financières qu'ils ne peuvent plus assumer.

En 2018, la Corse est toujours la région française la moins impactée par la problématique du surendettement. Avec 190 dossiers déposés auprès des commissions pour 100 000 habitants de 15 ans et plus contre 305 en France métropolitaine, l'île enregistre une amélioration sur l'année suivant la tendance observée dans l'ensemble de la métropole. Les dossiers de surendettement restent caractérisés par une proportion élevée de crédits à la consommation (présents dans 77,5 % des dossiers examinés et jugés recevables).

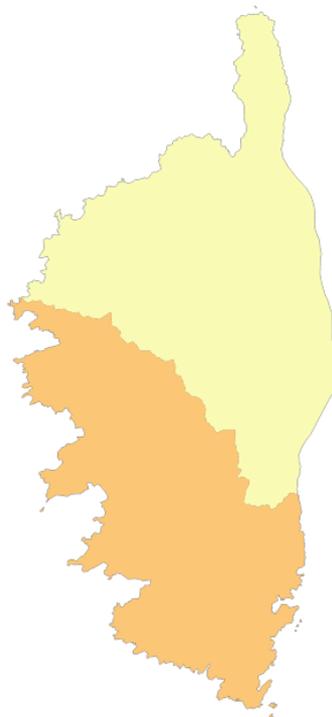
La population des surendettés est caractérisée par la prédominance d'individus vivant seuls et n'ayant aucune personne à charge, la tranche d'âge la plus concernée étant celle des « 45 à 54 ans ». Les situations de précarité face à l'emploi sont également très présentes puisqu'elles disposent le plus souvent de faibles revenus et que près d'un surendetté sur cinq est au chômage et plus d'un quart d'entre eux (27 %) sont en invalidité, en congés maladie longue durée ou sans profession. Enfin, les employés sont les plus nombreux dans les dossiers de surendettement (50,4 %).

### En résumé

- La Corse est la région métropolitaine la moins exposée au surendettement (190 dossiers déposés pour 100 000 habitants de 15 ans et plus contre 305 à l'échelle nationale).
- Le nombre de dossiers traités en 2018 a augmenté de 9,1 % (+3,7 % en France métropolitaine). 41 % ces dossiers ont fait l'objet d'une mesure de réaménagement des dettes et près de 20 % d'un effacement partiel de la dette.
- En 2018, le niveau d'endettement médian observé pour l'ensemble des dossiers recevables s'établit à 24 540 euros sachant la moitié des dossiers comprend au moins 7 dettes et que la principale source d'endettement est le crédit à la consommation.
- La population de surendettés est caractérisée par la prédominance de personnes vivant seules sans personne à charge, la tranche d'âge de 45 à 54 ans étant la plus représentée.
- L'analyse de la situation au regard de l'emploi confirme l'importance des difficultés professionnelles rencontrées : en 2018, 43,8 % des surendettés sont au chômage, sans profession ou sans activité professionnelle.
- D'un point de vue socioprofessionnel, les employés sont les plus représentés sachant que plus de ¼ des ménages surendettés perçoivent des revenus inférieurs à 2 000 euros par mois.

## 1/CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE <sup>1</sup>

Population des plus de 15 ans estimée au 01/01/2018 : **286 366 habitants**  
 Nombre de dossiers de surendettement déposés en 2018 pour 100 000 habitants de plus de 15 ans : **190**  
 Taux de chômage au 1T2019 : **9,1 %**  
 Part de la population couverte par le RSA socle au 31/12/2017<sup>2</sup> : **3,0 %**  
 Revenu disponible brut par habitant en 2015 : **18 832 euros**  
 Taux de pauvreté à 60 % du niveau médian en 2016 : **19,6 %**



**Haute-Corse**  
 Dossiers de surendettement déposés en 2018 pour 100 000 hab : **169**  
 Taux de chômage au 1T2019 : **9,7 %**  
 Part de la population couverte par le RSA au 31/12/2017 : **3,5 %**  
 Revenu salarial net annuel moyen (2015) : **18 190 euros**  
 Taux de pauvreté à 60 % du niveau médian en 2016 : **21,7 %**

**Corse-du-Sud**  
 Dossiers de surendettement déposés en 2018 pour 100 000 hab : **212**  
 Taux de chômage au 1T2019 : **8,6 %**  
 Part de la population couverte par le RSA au 31/12/2017 : **2,4 %**  
 Revenu salarial net annuel moyen (2015) : **18 550 euros**  
 Taux de pauvreté à 60 % du niveau médian en 2016 : **17,2 %**

## 2/SURENDETTEMENT DES MENAGES : Activité des commissions et caractéristiques des dettes

Tableau 1 : Nombre de dossiers de surendettement en 2018 par type et département et évolution

2018	Corse-du-Sud		Haute-Corse		Corse	
	Nombre	Glissement Annuel	Nombre	Glissement Annuel	Nombre	Glissement Annuel
Dossiers déposés	288	-14,3 %	255	-2,3 %	543	-9,0 %
Dossiers recevables	242	-11,7 %	221	-2,2 %	463	-7,4 %
Dossiers traités	330	+7,8 %	279	+10,7 %	609	+9,1 %

Source : Banque de France – Traitement CorsiStat

Tableau 2 : Surendettement des ménages en Corse de 2014 à 2018

Année	Dossiers déposés	Dossiers recevables	Dossiers traités
2014	692	589	721
2015	744	632	810
2016	606	545	640
2017	597	500	558
2018	543	463	609
Cumul 2014-2018	3 182	2 729	3 338

Source : Banque de France – Traitement CorsiStat

<sup>1</sup> Sources : Banque de France ; Insee ; Cnaf.- Traitement CorsiStat

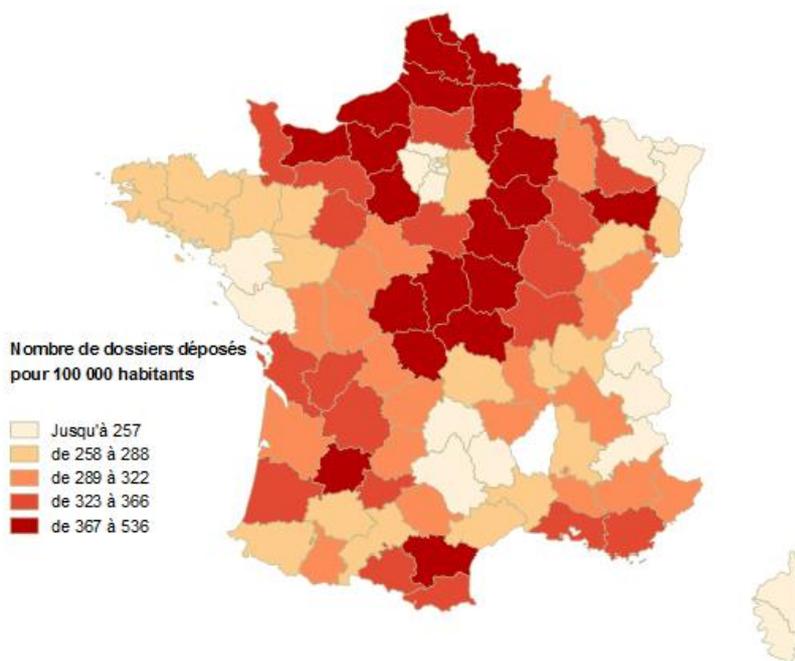
<sup>2</sup> La population couverte regroupe l'allocataire, son conjoint et les personnes à charge. Elle est rapportée ici à l'ensemble de la population estimée au 01/01/2018

## 2.1/Données d'activité des commissions de surendettement

Le nombre de dossiers déposés auprès des secrétariats des commissions de surendettement entre 2014 et 2018 s'élève en moyenne à 636 dossiers par an. **En 2018, ce nombre diminue pour la troisième année consécutive et enregistre la valeur la plus basse, il est de 543** (53 % pour la Corse-du-Sud ; 47 % pour la Haute-Corse) - dont 43,1 % en Corse-du-Sud et 40,5 % en Haute-Corse correspondent à des redépôts. Cette **baisse significative** du nombre de dépôts au plan local comme

national (-9,0 % sur un an contre -9,6 % à l'échelle nationale) par rapport à l'année 2017 concerne plus particulièrement le département de Corse-du-Sud (-14,3 % contre -2,3 % pour la Haute-Corse). Proportionnellement à la population des plus de 15 ans, le nombre de dossiers déposés reste cependant plus élevé dans le département de la Corse-du-Sud (216 contre 168 en Haute-Corse).

Carte 1 : Nombre de dossiers de surendettement déposés pour 100 000 habitants âgés de 15 ans ou plus en 2018 par département



Source : Banque de France – Traitement CorsiStat

**En termes de densité, la Corse demeure la région métropolitaine la moins exposée à la problématique du surendettement.** Sur l'année 2018, le nombre de dossiers déposés pour 100 000 habitants de 15 ans et plus s'établit à 190 (contre 214 en 2017), ce qui représente la densité la moins élevée de France métropolitaine. Dans un contexte de baisse générale de cette proportion, les Hauts-de-France conservent le rang de région de plus forte densité avec 506 dossiers déposés pour 100 000 habitants de 15 ans et plus, soit plus de deux fois la valeur insulaire. A l'échelle métropolitaine, les départements les plus touchés proportionnellement à leur population sont l'Aisne (537), le Pas-de-Calais (520) et la Nièvre (471). A contrario, la Haute-Corse présente la plus basse densité de dossiers déposés (168) suivie des départements de Paris (172) et de l'Aveyron (175) (cf. Carte 1). **Depuis janvier 2014, 2 729 dossiers ont été déclarés recevables aux procédures légales de traitement du surendettement**, c'est-à-dire présentant un niveau d'endettement a priori excessif par rapport à la capacité de remboursement des ménages concernés. Cela représente

1,8 % de l'effectif comptabilisé en France métropolitaine. Sur la même période, **3 338 dossiers ont été menés au terme de la procédure que ce soit avec une issue positive ou négative** pour le déposant. L'écart entre le nombre de dossiers traités et le nombre de dossiers déclarés recevables peut s'expliquer en partie par le délai de la procédure (plusieurs mois selon la complexité du dossier présenté). **Au cours de l'année 2018, le nombre de dossiers traités en Corse s'élève à 609**, ce qui correspond à une **hausse de 9,1 %** par rapport à 2017 plus marquée qu'à l'échelle nationale (+3,7 % sur un an). Si 7 % de ces dossiers ont été déclarés irrecevables, **41 % ont fait l'objet d'une mesure de réaménagement des dettes**. Pour près de 20 % de ces derniers, des plans conventionnels de remboursement de la dette ont été conclus entre les débiteurs et les créanciers et pour ceux où aucune solution négociée n'a pu être mise en place, une mesure a été imposée ou recommandée. Enfin, dans 18 % des dossiers traités, il a été conclu un **effacement partiel de la dette**.

Tableau 3 : Issues des dossiers traités en 2018 en pourcentage et évolution

sorties	Corse		France métropolitaine	
	Part (%)	Evolution (%)	Part (%)	Evolution (%)
Plans conventionnels conclus	7,7	-25,4	7,7	-29,0
Décisions d'orientation vers une PRP <sup>3</sup> (avec ou sans liquidation judiciaire)	42,9	+40,3	42,6	+20,5
Mesures avec ou sans effacement	33,7	+19,9	38,5	+12,2
Clôtures	8,7	-7,0	6,6	-23,8
Dossiers irrecevables	7,1	-31,7	4,6	-36,7

Sources : Banque de France, rapports d'activité des commissions de surendettement de Corse-du-Sud et Haute-Corse, Baromètre du surendettement – 4<sup>ème</sup> trimestre 2016 (DGAFP – Direction des particuliers – SEP) – Traitement CorsiStat.

## 2.2/Typologie de la dette

### Les différents types de dettes

#### Les dettes financières

Elles comprennent les dettes immobilières (Prêts immobiliers, arriérés, solde après la vente de la résidence principale), les dettes à la consommation (crédits renouvelables, prêts personnels, crédits affectés/Location avec option d'achat), les micro-crédits et prêts sur gage et enfin les découverts et dépassements bancaires.

#### Les dettes de charges courantes

Elles comprennent les dettes de logement (loyer et charges locatives, charges de copropriété, frais de maison de retraite, frais de maison spécialisée, dépôts de garantie), les dettes d'énergies et de communication (électricité, gaz, chauffage, eau, téléphonie, internet), les dettes de transport, les dettes d'assurances/mutuelle (dettes de santé, dettes d'éducation et frais de garde), les dettes alimentaires et les dettes fiscales (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, taxe foncière).

#### Les autres dettes

Elles comprennent les dettes sociales (organismes d'aide sociale, employeur et comité d'entreprise, Assedic, indemnités de sécurité sociale et caisse de retraite,...), dettes sur fraude à la sécurité sociale), les dettes professionnelles, les dettes pénales et réparations pécuniaires et enfin des dettes diverses (huissier, chèques impayés, dettes auprès d'une caution,...)

La structure et le niveau de l'endettement des ménages surendettés traduisent les difficultés de trésorerie auxquelles ils sont confrontés. Elle est caractérisée par une **mixité de l'endettement** combinant principalement les **crédits à la consommation** (présents dans 77,5 % des dossiers) et les **arriérés de charges courantes** (présents dans 80,1 % des dossiers). En effet, un dossier déposé par une personne en situation de surendettement comporte très souvent des dettes de diverses origines. Ainsi, pour un seul ménage, les encours des dettes peuvent émaner d'un prêt immobilier combiné à des défauts de paiement de factures d'énergie par exemple. C'est ce qui explique qu'en 2018, la moitié des dossiers **comprend au moins 7 dettes** (8 à l'échelle métropolitaine). **Le niveau médian d'endettement** observé en Corse pour cette même année, pour l'ensemble des dossiers recevables **s'établit à 24 540 euros**. Pour la même année, en France métropolitaine, l'endettement médian global est inférieur et s'établit à 19 426 euros.

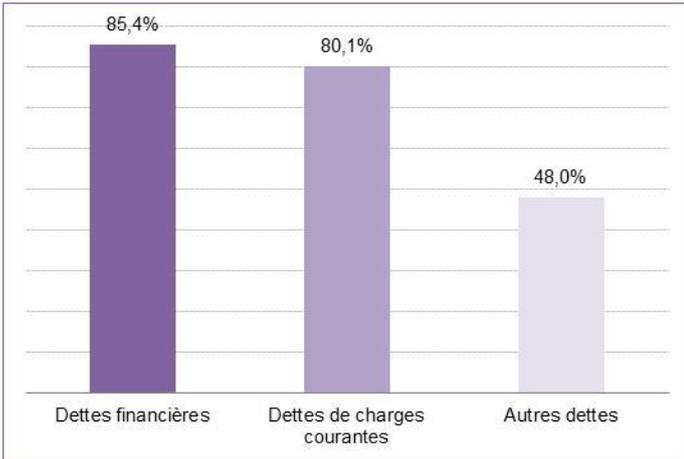
**79,3 % du montant global** des encours des dettes concernent des **dettes financières** (72,1 % en 2017), 10,5 % des arriérés de charges courantes (12,9 % en 2017) contre respectivement 74,6 % et 12,4 % à l'échelle de la France métropolitaine. Les dettes financières qui constituent la principale source d'endettement sont présentes dans **85,4 % des dossiers** (86,8% au niveau national) ce qui implique au moins 4 dettes de ce type dans la moitié des dossiers. Leur encours global a augmenté de façon significative sur un an (+26 %). Les dettes de charges courantes apparaissent dans 80,1 % des dossiers, à hauteur de 3 dettes par dossier au moins et représentent un encours médian de 3 763 euros. Elles comprennent les dettes de logement (loyers, charges locatives), les dettes d'énergie et de communication (eau, électricité, téléphone, internet), d'assurance, de santé et d'éducation, les dettes alimentaires et les dettes fiscales.

Les autres dettes sont caractérisées par les dettes sociales, professionnelles, pénales ou encore des dettes diverses telles les chèques impayés. 48 % des dossiers sont concernés sachant que la moitié des ménages concernés devrait s'acquitter d'une somme de 1 927 euros au minimum.

Au niveau départemental, le nombre de dossiers recevables est légèrement plus élevé en Corse-du-Sud où l'endettement global (12,2 millions d'euros) a augmenté de façon moins marquée qu'en Haute-Corse (respectivement +13,7 % et +16,0 %). Pour autant, l'endettement global est supérieur dans le nord de la Corse (12,4 millions d'euros).

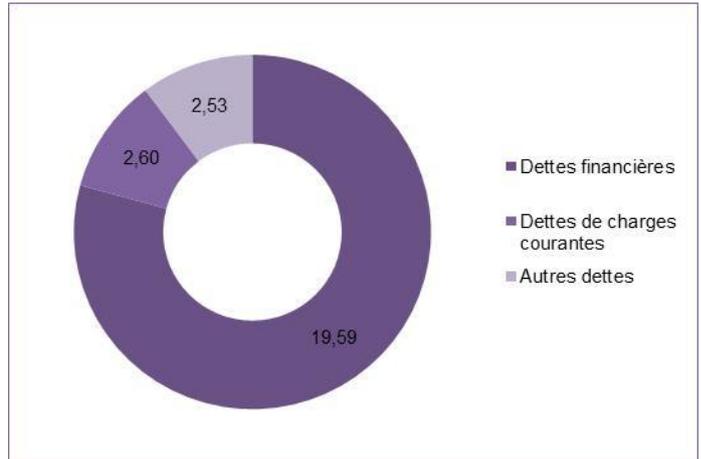
<sup>3</sup> PRP : procédure de rétablissement personnel.

**Graphique 1 : Pourcentage de dossiers concernés selon le type de dettes**



Source : Banque de France – traitement CorsiStat

**Graphique 2 : Encours des dettes en millions d'€ selon le type**



**Focus sur les dettes financières**

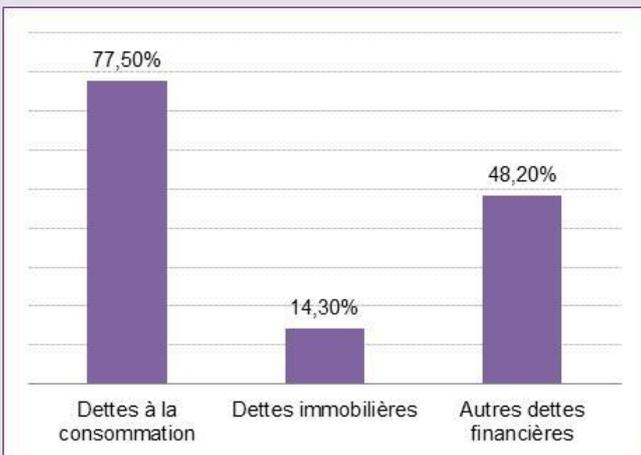
Les **dettes financières** se déclinent de la façon suivante :

- Les dettes à la consommation,
- Les dettes immobilières,
- Les autres dettes comprenant notamment les découverts et dépassements.

Sur l'ensemble des dossiers recevables en 2018, ceux qui sont concernés par les **dettes à la consommation représentent toujours la**

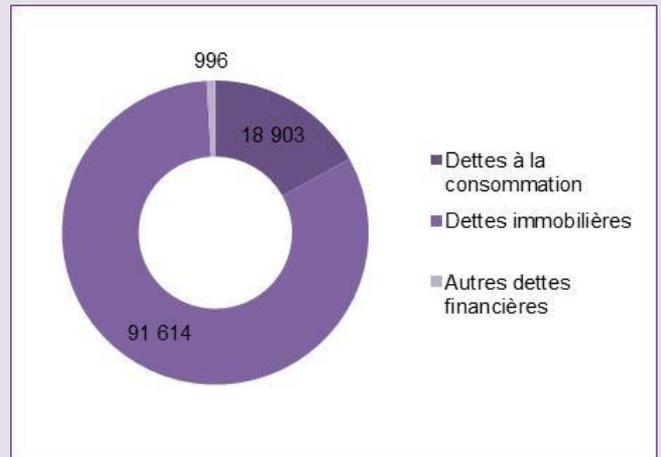
**plus forte proportion** même si elle diminue (**77,5 %** après 83,9 % en 2017). En outre, la moitié des dossiers présentent 3 dettes à la consommation, le montant médian d'endettement étant de **18 903 euros**. Toutefois, parmi les dettes financières, celles qui affichent l'encours le plus élevé sont les dettes immobilières. Ces dernières sont présentes dans 14,3 % des dossiers en hausse de 5,7 points, pour un montant médian de 91 614 euros en 2018.

**Graphique 3 : Dossiers concernés par des dettes financières en %**



Source : Banque de France – traitement CorsiStat

**Graphique 4 : Endettement médian en € selon les différents types de dettes**

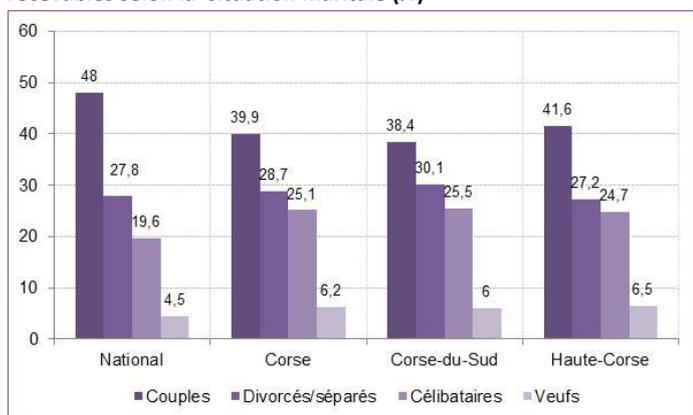


### 3/SURENDETTEMENT DES MÉNAGES : Profil des ménages

#### 3.1/Caractéristiques sociodémographiques

En 2018, comme au cours des quatre précédentes années, la population des ménages en situation de surendettement se caractérise par la **prédominance de personnes vivant seules et sans personnes à charge**. Ainsi, **60 % des dossiers déclarés recevables** concernent des individus divorcés ou séparés, célibataires ou veufs (*cf. graphique 5*). Pour autant, cette part diminue de façon significative du fait de la baisse de la proportion des personnes divorcées ou séparées. Depuis 2015, elle s'est réduite de 14 points mais demeure supérieure à celle observée sur l'ensemble de la métropole (+8,1 pts).

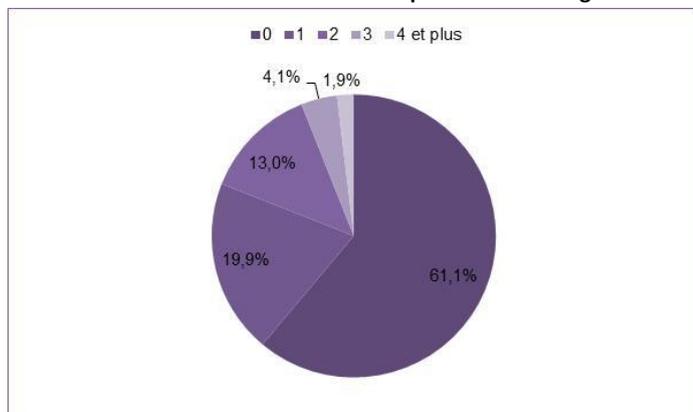
**Graphique 5 : Répartition des dossiers de surendettement recevables selon la situation maritale (%)**



Source : Banque de France, Le surendettement des ménages – enquête typologique 2018 – Traitement CorsiStat

Par ailleurs, les dossiers pour lesquels **aucune personne à charge n'est recensée** sont toujours prédominants. Ils représentent 61,1 % de l'ensemble des dossiers déclarés recevables par les commissions de surendettement en Corse (*cf. graphique 6*) (56,7 % en France métropolitaine). Cette part est relativement stable au niveau régional tandis qu'elle s'accroît à l'échelle nationale (-0,3 pt et +1,7 pt respectivement).

**Graphique 6 : Répartition des dossiers de surendettement recevables en Corse selon le nombre de personnes à charge**

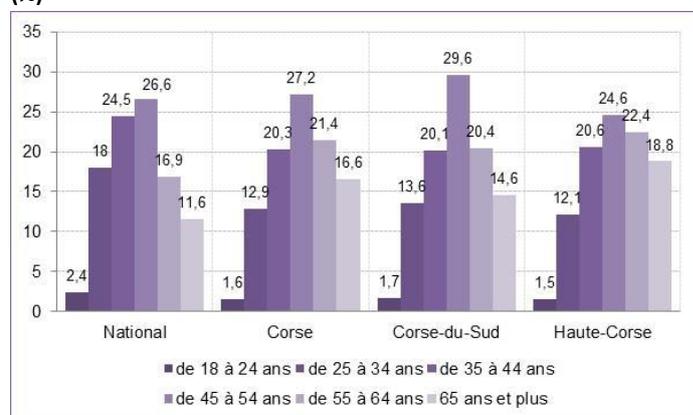


Source : Banque de France, Le surendettement des ménages – enquête typologique 2018 – Traitement CorsiStat

**En Corse, la classe d'âges la plus représentée parmi les personnes surendettées est celle des « 35 à 44 ans » (27,2 %)** malgré un repli de 2 points par rapport à l'année précédente plus marquée en Corse-du-Sud (-3,5 pts contre -0,1 pt en Haute-Corse).

De même, une autre différence est observée au sein du territoire dans la répartition des différentes classes d'âge. Les personnes âgées y sont plus nombreuses en proportion. Le département de la Haute-Corse affiche une augmentation de la part des « 65 ans et plus » de 4,5 points. Aussi, près d'une personne surendettée sur cinq se situe dans la catégorie des seniors dans cette partie de l'île (*cf. graphique 7*).

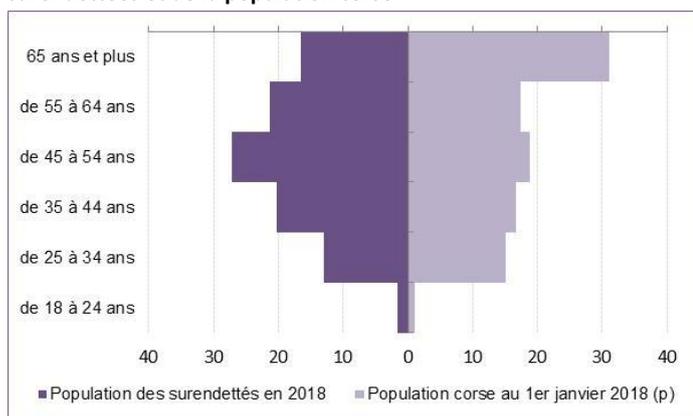
**Graphique 7 : Répartition des personnes surendettées selon l'âge (%)**



Source : Banque de France, Le surendettement des ménages – enquête typologique 2018 – Traitement CorsiStat

Par ailleurs, la comparaison entre les pyramides des âges des personnes surendettées et celle de la population corse des plus de 18 ans met en évidence la **surreprésentation de certaines classes d'âge** au détriment d'autres (*cf. graphique 8*). Ainsi, les personnes âgées (« 65 ans et plus ») figurent dans une moindre mesure parmi les individus surendettés. Les seniors sont particulièrement peu présents dans les dossiers tandis que **la classe d'âge « de 45 à 54 ans » ans y est davantage représentée**.

**Graphique 8 : Comparaison des structure d'âge des personnes surendettées et de la population corse**



Sources : Banque de France, Le surendettement des ménages – enquête typologique 2018 ; Insee, état civil, estimation de la population au 1<sup>er</sup> – Traitement CorsiStat

Enfin, au niveau national comme au niveau régional, **les femmes surendettées apparaissent en plus grand nombre**. En 2018, elles représentent en Corse 55,5 % de l'ensemble des débiteurs et codébiteurs et affichent ainsi une part plus marquée qu'en France métropolitaine (54,3%) (cf. graphique 9). A noter cependant, que cette part continue de se replier. Elle était de 61,5 en 2014 au niveau régional.

### 3.2/Caractéristiques professionnelles

L'analyse de la situation professionnelle met en exergue le fait que **les difficultés liées à l'emploi vont souvent de pair avec les soucis de surendettement**. En effet, 16,8 % des personnes surendettées sont au **chômage**, 9,7 % sont **sans profession** et 17,3 % sont **sans activité professionnelle** (congé maladie de longue durée, congé parental, invalidité). Toutefois, la part

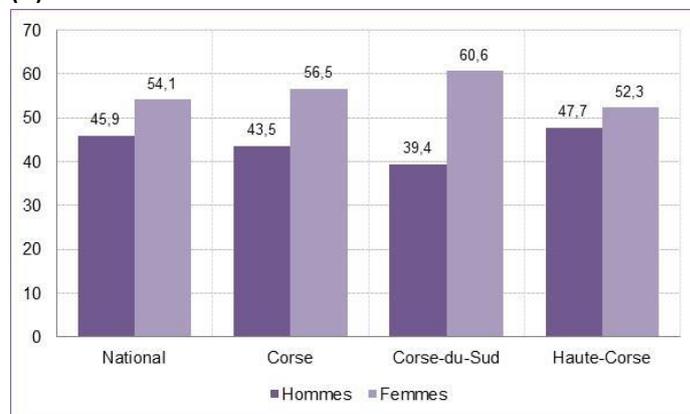
**Tableau 4 : Répartition des personnes surendettées (débiteurs et codébiteurs) selon leur situation professionnelle**

Situation par rapport à l'emploi	National	Corse	Corse-du-Sud	Haute-Corse
<b>Salarié en CDI</b>	28,6	27,7	30,3	25,0
<b>Salarié en CDD</b>	5,2	6,4	6,8	5,9
<b>Salarié intérimaire</b>	2,5	0,4	0,7	0
<b>Congé maternité</b>	0,1	0	0	0
<b>Profession libérale</b>	0	0	0	0
<b>Artisan/commerçant</b>	0,1	0	0	0
<b>Chômeur</b>	25,7	16,8	20,7	12,5
<b>Sans profession</b>	12,2	9,7	7,8	11,8
<b>Retraité</b>	14,8	21,2	17,7	25,0
<b>Étudiant</b>	0,3	0,5	0,7	0,4
<b>Congé maladie longue durée</b>	4,0	5,5	5,1	5,9
<b>Congé parental</b>	0,9	0,5	0,7	0,4
<b>Invalide</b>	5,5	11,3	9,5	13,2

Source : Banque de France, Le surendettement des ménages – enquête typologique 2018

Les femmes constituent un public plus concerné par la problématique du surendettement et plus particulièrement en Corse où la part des surendettées est supérieure de 3,5 points à celle qu'elles représentent dans la population insulaire des plus de 15 ans (52% au 1<sup>er</sup> janvier 2018 – Source : Insee, état civil, estimation de la population).

**Graphique 9 : Répartition des personnes surendettées selon le sexe (%)**



Source : Banque de France, Le surendettement des ménages – enquête typologique 2018 – Traitement CorsiStat

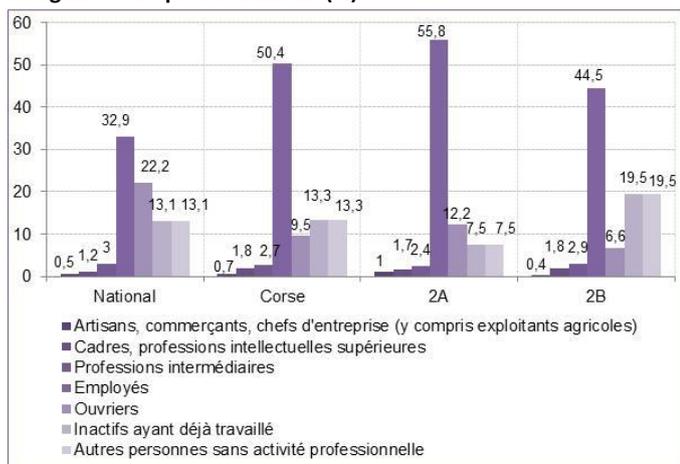
cumulée de **ces différentes situations diminue**. Elle accuse une baisse de 4,4 points par rapport à 2017 plus marquée qu'au niveau métropolitain (-1,8 pt). En outre, les personnes concernées par ces situations professionnelles présentent des profils différents. Ainsi, en France métropolitaine la part de surendettés au chômage surpasse de 8,9 points celle observée localement tandis que les personnes retraitées ou en invalidité sont proportionnellement plus nombreuses en Corse (Cf. *Tableau 4*).

Parallèlement, **la part des salariés en CDI parmi les surendettées (26,5 %) a diminué**. Ces différents constats tendent à montrer que les personnes qui ont contracté des dettes peuvent se retrouver dans l'incapacité de rembourser un nombre de crédits trop important du fait d'un changement de situation responsable des difficultés financières, d'accidents de la vie tel que la perte d'emploi.

Enfin, **parmi les différentes catégories socioprofessionnelles, la plus impactée est celle des employés** puisque 50,4 % des personnes surendettées relèvent de cette composante (Cf. *graphique 10*). Cette catégorie était déjà particulièrement exposée les années précédentes et leur part augmente encore de 3,5 points par rapport à 2017 à l'échelle régionale. Toutefois, les évolutions sont différentes selon les départements. En outre, le nombre de salariés diminue en Haute-Corse proportionnellement à l'ensemble des surendettés (-8,3 pts)

tandis que cette catégorie socioprofessionnelle est davantage représentée en Corse-du-Sud en 2018 (+13,7 pts).

**Graphique 10 : Répartition des personnes surendettées selon la catégorie socio-professionnelle (%)**



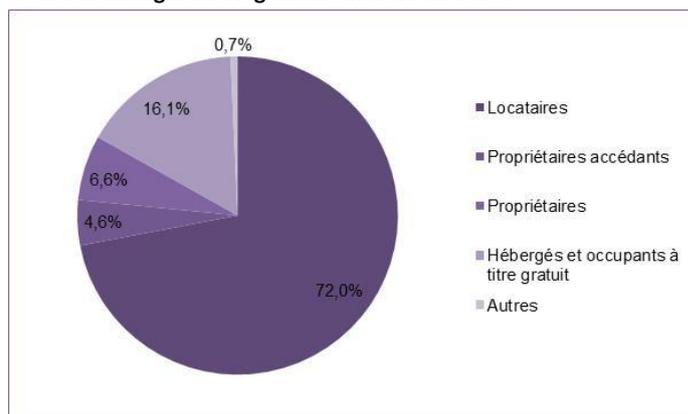
Source : Banque de France, Le surendettement des ménages – enquête typologique 2018 – Traitement CorsiStat

### 3.3/Caractéristiques liées au logement

A l'image de la tendance nationale, **les ménages corses en situation de surendettement sont majoritairement locataires** de leur logement (71,2 % en 2018 contre 75,4 % en France métropolitaine). Cette part diminue de 1,2 point par rapport à 2017.

D'autre part, en ce qui concerne les propriétaires et propriétaires accédants, en région comme à l'échelle nationale, la même situation est observée. La proportion est toujours relativement basse (11,2 %) mais elle continue d'augmenter (Cf. *graphique 11*). Cette évolution est à mettre en parallèle avec **l'augmentation des personnes présentant un endettement immobilier** (67 dossiers en 2018 contre 44 en 2017).

**Graphique 11 : Répartition des dossiers recevables selon la situation au regard du logement en 2014 en Corse**



Source : Banque de France, Le surendettement des ménages – enquête typologique 2018 – Traitement CorsiStat

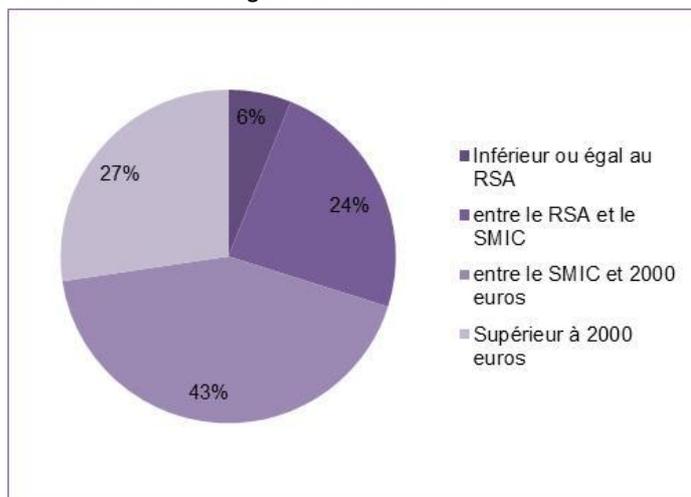
### 3.4/Caractéristiques des ressources des personnes surendettées

En 2018, la structure des personnes surendettées selon le niveau de ressources du débiteur et du codébiteur est sensiblement la même. Près de **3 ménages surendettés sur 4 perçoivent des revenus<sup>4</sup> inférieurs à 2 000 euros par mois** (Cf. *graphique 12*). Il convient également de noter que 30 % des surendettés ont des ressources inférieures ou égales au SMIC et presque autant (27,4 %) perçoivent des ressources supérieures à 2 000 euros.

Selon le statut du ménage et le nombre de personnes à charge, la proportion varie. Ainsi, la part des ménages surendettés disposant de ressources mensuelles nettes inférieures au RSA socle passe de 6,1 % pour l'ensemble des dossiers recevables étudiés à 11,1 % pour les couples avec 3 enfants à charge tandis qu'elle est nulle pour les couple sans enfant.

<sup>4</sup> Dans les ressources du débiteur et du codébiteur sont prises en compte tous les types de ressources : les allocations chômage, les allocations logement, les salaires, les prestations familiales, les congés parentaux d'éducation, les pensions alimentaires perçues ou prestations compensatoires, les retraites, les pensions d'invalidité, les minima sociaux, les allocations adulte handicapé, les rentes accident du travail, les indemnités journalières, les revenus patrimoniaux, les contributions aux charges par des personnes non signataires du dossier et autres ressources.

**Graphique 12 : Répartition des dossiers recevables selon le niveau des ressources du ménage en Corse en 2018**



Source : Banque de France, Le surendettement des ménages – enquête typologique 2018 – Traitement CorsiStat

**Les ressources des débiteurs proviennent majoritairement de revenus d'activité (51,9 % des dossiers recevables)** et en second lieu de pensions perçues (25,6 %) ce qui concorde bien avec le fait que les employés sont les plus concernés par la problématique.

Le niveau des ressources demeurant faible, la capacité de remboursement des dettes est impactée. 46,6 % des personnes surendettées ne disposent d'aucun revenu disponible pour

apurer le passif dès lors que leur sont imputées les différentes charges courantes et notamment les sommes nécessaires au paiement des charges liées au logement, soit une part équivalente à celle de 2017 (Cf. Tableau 5).

Par ailleurs, par rapport à l'année précédente, la situation en termes de capacité de remboursement a évolué. Un quart des ménages affectés ont une capacité de remboursement strictement inférieure à 450 euros contre 30,4 % en 2017. Cette diminution se fait au détriment des ménages dont la capacité est supérieure à 1500 euros qui voient leur proportion progresser de 4,1 points.

Pour autant, en cumul, **la part des dossiers présentant des capacités de remboursement faibles voire inexistantes reste élevée et se porte à 72 % contre 76,9 % en 2017 (79 % au niveau national).**

**Tableau 5 : Capacité de remboursement du débiteur et du codébiteur en % du nombre de dossiers recevables**

	National	Corse	2A	2B
<b>Absence de capacité de remboursement de 0 à &lt; 450 euros</b>	49,6	46,6	49,6	43,2
<b>de 450 à &lt;800 euros</b>	29,4	25,4	25,2	25,7
<b>de 800 à &lt;1500 euros</b>	10,8	13,0	11,4	14,9
<b>1500 euros et plus</b>	7,5	8,3	6,1	10,8
	2,7	6,6	7,7	5,4

Source : Banque de France, Le surendettement des ménages – enquête typologique 2018

## MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITIONS

### Plan conventionnel de redressement

Dans le cadre du traitement d'un dossier de surendettement, la commission de surendettement peut proposer pour une durée maximale de 8 ans, un plan de remboursement des dettes du débiteur établi avec l'accord des deux parties : les créanciers et le débiteur. Ce plan peut prévoir par exemple un aménagement des remboursements ou bien encore un allègement de la dette.

### Procédure de rétablissement personnel

Dans le cas où la situation financière de la personne surendettée est trop dégradée, la commission de surendettement peut mettre en place une procédure de rétablissement personnel avec l'accord du débiteur. Cette procédure permet l'effacement des dettes. Selon le cas, elle peut être prononcée avec ou sans liquidation judiciaire.

### Clôture de dossier

Le dossier est rejeté car incomplet.

### Mesures imposées et recommandées

Si aucun plan conventionnel de redressement n'a pu être signé entre les parties, la commission peut imposer ou recommander certaines mesures à la demande de la personne surendettée. Exemple de mesures imposées : rééchelonnement des dettes sur une durée de 8 ans maximum, réduction du taux d'intérêt... Exemple de recommandations : réduction du montant de prêt immobilier restant à rembourser en cas de vente du logement principal de la personne surendettée, effacement partiel de créances...

La troisième partie du présent document livre une analyse du profil des personnes surendettées à partir des données chiffrées publiées par la Banque de France dans ses publications Le surendettement des ménages – enquête typologique pour les années 2014 à 2018.

Les données produites dans ce document sont extraites des 148 066 dossiers déclarés recevables par les commissions de surendettement de France métropolitaine du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 (166 939 en 2017).